

TULLE, le 17 mars 2015

DELEGATION AU MAIRE

(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)

*Secrétariat Général
SM/CL*

Arrêtés du 17 mars 2015

N°29 : Arrêté portant approbation du renouvellement du contrat de maintenance du Progiciel SEDIT Marianne installé au service des Ressources Humaines de la Ville de Tulle souscrit avec la Société Berger Levrault (Montant de la dépense : 3 040,68 € HT par an).

N°30 : Arrêté portant approbation, pour régularisation, du renouvellement des contrats de maintenance / dépannage n° CS42445 et n° CS42446 des portes piétonnes coulissantes du Centre Culturel et Sportif et du Centre Aquarécricatif de la Ville avec la Société PORTALP France (Montant total de la dépense : 1 050 € HT soit 1 260 € TTC).

N°31 : Arrêté portant approbation d'un avenant de résiliation du bail à loyer d'un local à usage de garage au 37 avenue de la Bastille souscrit avec Madame GRAULIER.

N°32 : Arrêté portant approbation de l'avenant N° 11 à la convention d'occupation de locaux sis Immeuble Turgot 2, rue de la Bride à Tulle, par l'Association Amnesty International (Montant de la recette : 168,53 € par an).

N°33 : Arrêté portant approbation de l'avenant n° 6 à la convention souscrite avec l'Association des « Assistantes Maternelles de la Corrèze » pour l'occupation d'un local dans le bâtiment des associations Immeuble TURGOT - sis 2, rue de la Bride à Tulle (Montant de la redevance annuelle : 431,29 €).

N°34 : Arrêté portant approbation de l'avenant n°7 à la convention souscrite avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles pour l'occupation de locaux – Place Albert Faucher (Montant de la redevance annuelle : 346,77 €).

N°35 : Arrêté portant approbation de l'avenant N°13 à la convention souscrite avec l'Association La Commune Libre du Trech pour l'occupation de locaux sis Immeuble Turgot - 2 rue de la Bride à Tulle (Montant de la redevance annuelle : 482,94 €).

N°36 : Arrêté portant approbation de l'avenant N°15 à la convention d'occupation de locaux par l'Association "Corrèze Environnement" - Immeuble Turgot 2, rue de la Bride (Montant de la redevance annuelle : 438,99 €)

N°37 : Arrêté portant approbation de l'avenant N°14 à la convention d'occupation de locaux par l'association « Généalogie en Pays de Tulle » - Immeuble Turgot, 2 rue de la Bride à Tulle (Montant de la redevance annuelle : 198,80 €)

N°38 : Arrêté portant approbation de l'avenant n° 6 à la convention souscrite avec l'association "No Comment" pour l'occupation de locaux sis dans l'ancien bâtiment du "Couteau de Corrèze", ZAC de la Solane (Montant de la redevance annuelle : 346,77 €).

N°39 : Arrêté portant approbation de l'avenant n°4 à la convention souscrite avec l'association UFC Que Choisir pour l'occupation d'un local sis Place Albert Faucher (Montant de la redevance annuelle : 425,39 €).

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR